



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 22 février 2023 — N° 19

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 65^e anniversaire de l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais.

M. Fortin (Pontiac) fait une déclaration afin de souligner la victoire de L'Intrépide de Gatineau au Tournoi international de hockey pee-wee de Québec.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Sandrine Hébert, nommée Personnalité de l'année par le journal *Le Progrès de Coaticook*.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin d'appuyer le mouvement citoyen visant à assurer la sécurité routière aux abords des écoles.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le succès du Sommet du mycotourisme.

22 février 2023

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Karine Joly pour ses 15 ans de service au sein du Centre multi-ressources de Lachine.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la création de la Maison des arts Le Renfort.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Vincent Géricitano, fondateur de la chaîne de télévision Avis de recherche inc.

Mme Bélanger (Prévost) fait une déclaration afin de souligner la visite à l'Assemblée nationale de membres du regroupement Partenaires neuro.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de souhaiter du succès aux athlètes de la circonscription de Châteauguay lors de la finale des Jeux du Québec.

M. Julien (Charlesbourg) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de la Corporation Bénévoles d'expertise.

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la 10^e Grande Journée des petits entrepreneurs.

22 février 2023

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 13 Loi concernant la ligne d'interconnexion Hertel-New York

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 13.

Dépôts de documents

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le rapport annuel 2022 d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 385-20230222)

22 février 2023

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 décembre 2022 par M. Ciccone (Marquette) concernant la révision du financement des places adaptées pour les enfants handicapés dans les camps de jour;
(Dépôt n° 386-20230222)

La réponse à la question écrite n° 7 concernant les recommandations contenues au rapport de la Commission de l'accès à l'information intitulé *Mieux protéger les renseignements personnels des jeunes à l'ère numérique*, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 31 janvier 2023 par Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont).
(Dépôt n° 387-20230222)

Dépôts de pétitions

Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 498 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures visant à accroître la sécurité piétonne.
(Dépôt n° 388-20230222)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle, conformément à l'article 214 du Règlement, M. Drainville, ministre de l'Éducation, dépose :

Copie d'un tableau intitulé *Évolution de l'implantation de la maternelle 4 ans*.
(Dépôt n° 389-20230222)

22 février 2023

Motions sans préavis

Mme Ghazal (Mercier) présente une motion concernant la détermination de la rémunération des députés; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Zaga Mendez (Verdun) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la création d'un comité-conseil jeunesse permanent sur le climat; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Madame Nadine Girault, décédée le 12 février dernier;

QU'elle lui rende hommage et reconnaisse sa contribution à la société québécoise, notamment à titre de députée et ministre;

QU'elle salue son engagement envers la population de la circonscription de Bertrand, des Laurentides et de tout le Québec;

QUE l'Assemblée nationale observe une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

22 février 2023

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la prestation de décès du Régime de rentes du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 22 mars 2022 et à certaines autres mesures;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance publique afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports;
- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de donner suite au mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la santé mentale des jeunes.

22 février 2023

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Dubé, ministre de la Santé, propose que le principe du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux, soit maintenant adopté.

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé, est ajourné au nom de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le gouvernement caquiste a proposé de financer une baisse d'impôts à même les sommes versées au Fonds des générations;

22 février 2023

QU'elle déclare qu'une telle proposition aurait un impact négatif sur l'équité entre les générations et aurait un impact important en perte de revenus potentiels dans le Fonds des générations sur un horizon à long terme;

QU'elle rappelle la nécessité de poursuivre les efforts à long terme afin de réduire le ratio d'endettement du Québec;

QU'elle déclare que toute modification aux versements et au fonctionnement du Fonds doit faire l'objet préalable d'une vaste consultation nationale auprès de la jeunesse du Québec;

QU'en conséquence, elle demande au gouvernement caquiste de maintenir l'intégralité du capital et des versements au Fonds des générations.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 54 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 30 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 17 minutes 42 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, propose :

QUE la motion du député de Marguerite-Bourgeoys soit amendée de la manière suivante :

1. en ajoutant, après le troisième alinéa, le suivant :

« QU'elle réitère que les efforts actuels consacrés à la lutte aux changements climatiques contribuent à l'équité intergénérationnelle en réduisant le fardeau de la dette environnementale que les générations futures devront assumer; »

22 février 2023

2. en remplaçant le dernier alinéa par le suivant :

« QU'en conséquence, elle demande au gouvernement caquiste de renoncer à la baisse d'impôts annoncée et de maintenir l'intégralité du capital et des versements du Fonds des générations, sauf pour la lutte aux changements climatiques. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le gouvernement caquiste a proposé de financer une baisse d'impôts à même les sommes versées au Fonds des générations;

QU'elle déclare qu'une telle proposition aurait un impact négatif sur l'équité entre les générations et aurait un impact important en perte de revenus potentiels dans le Fonds des générations sur un horizon à long terme;

QU'elle rappelle la nécessité de poursuivre les efforts à long terme afin de réduire le ratio d'endettement du Québec;

QU'elle réitère que les efforts actuels consacrés à la lutte aux changements climatiques contribuent à l'équité intergénérationnelle en réduisant le fardeau de la dette environnementale que les générations futures devront assumer;

QU'elle déclare que toute modification aux versements et au fonctionnement du Fonds doit faire l'objet préalable d'une vaste consultation nationale auprès de la jeunesse du Québec;

QU'en conséquence, elle demande au gouvernement caquiste de renoncer à la baisse d'impôts annoncée et de maintenir l'intégralité du capital et des versements du Fonds des générations, sauf pour la lutte aux changements climatiques.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) et sur la motion d'amendement de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, sous réserve de la permission de son auteur.

22 février 2023

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) refuse la proposition d'amendement de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé, proposant que le principe du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 10 est adopté.

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 10 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 23 février 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

22 février 2023

À 18 h 10, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 23 février 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY